

cette somme? Je reviendrai plus tard là-dessus, car il n'y a pas de raison pour que le ministre de la Marine ou quelqu'un de ses agents, son sous-ministre ou un autre, n'aillent eux-mêmes en Angleterre pour y négocier ces sortes d'achats, sans avoir besoin d'y employer quelqu'un de Montréal. Le premier ministre va dire probablement que ce ne sont là que des oui-dire. Or, je tiens la chose d'un constructeur de navires, lequel m'a dit que c'était tout juste, et qu'il ne voyait pas pourquoi le Gouvernement ne paierait pas une commission. Votre idée à vous est que le Gouvernement aurait pu négocier lui-même cette vente. Voici un vaisseau, le "Niobé", qui coûte au delà d'un million, et, s'il est payé une commission de 5 p. 100 sur le prix de vente, il y aura de quoi permettre à celui qui en bénéficiera de se retirer des affaires pour le reste de ses jours. J'aimerais bien à savoir si, dans le cas du "Niobé" l'on a fait comme dans le cas d'autres vaisseaux achetés par le ministère de la marine, comme dans le cas de l'"Arctic", par exemple. Quand ce vaisseau a été acheté, chacun a su qu'il y avait dans l'affaire \$10,000 pour quelqu'un. S'il faut que la même chose se produise à l'occasion de tous les vaisseaux achetés pour la marine, quelqu'un va pouvoir mettre \$150,000 dans sa poche.

Sir WILFRID LAURIER: Mon honorable ami sera désolé d'apprendre, j'en suis sûr, qu'il n'y a eu aucune commission de payée sur l'achat de ce vaisseau.

M. J. D. REID: Comment le savez-vous?

Sir WILFRID LAURIER: Je le sais, parce que l'opération s'est faite directement entre le Gouvernement canadien et le gouvernement anglais, par correspondance et non autrement, de sorte que les soupçons de mon honorable ami sont absolument mal fondés.

Il est passé en proverbe qu'aux yeux de l'homme pur, tout semble pur. Je ne saurais appliquer cela à l'honorable député, car il est toujours à l'affût de scandales; il soupçonne toujours quelqu'un de chercher à obtenir des commissions. Voici dans quelles circonstances on a acheté ce navire. Relisons le décret en conseil qui a déjà été placé devant la Chambre:

Sur mémoire, présenté, en date du 3 janvier 1910, par le ministre de la Marine et des Pêcheries, déclarant qu'il a mis à l'étude la question d'acheter de l'amirauté un croiseur supplémentaire destiné aux besoins de l'entraînement se rattachant aux forces navales du Canada.

Le ministre observe que les fonctionnaires techniques du département de la Marine et des Pêcheries proposent l'achat d'un navire de la catégorie du "Spartiate." Ils disent qu'il sera nécessaire, jusqu'à ce que les vaisseaux de la marine canadienne soient prêts à servir, que l'on fournisse un navire sur

M. J. D. REID.

lequel pourrait se faire l'entraînement d'un nombreux effectif de marins. Non seulement un vaisseau de la catégorie du "Spartiate" fournira les moyens voulus pour l'instruction en question, mais il obviara à la nécessité d'emprunter à la marine royale une aussi forte proportion de marins experts pour le service de ces nouveaux navires.

Le ministre observe en outre qu'en pareilles circonstances, il est allé aux renseignements auprès de l'amirauté touchant le prix qu'il faudrait payer pour un navire de la catégorie du "Spartiate" et il est informé que, subordonné à l'approbation de la trésorerie, l'amirauté vendrait le "Niobé" au gouvernement canadien pour la somme de £215,000 en état de naviguer sur mer et de combattre, y compris canons, torpilles, munitions, grément, avitaillement, sans charbon.

Le ministre est informé que le "Niobé", complètement terminé, a coûté £600,000 et que ses dimensions et son équipement sont ainsi qu'il suit:

J'ai déjà donné ces détails.

Le ministre, souscrivant au rapport des fonctionnaires techniques du département de la Marine et des Pêcheries, propose qu'autorisation soit donnée d'acheter le "Niobé" de l'amirauté pour la somme de £215,000, subordonné à l'ouverture du crédit voulu par le Parlement.

Quand le Parlement nous aura ouvert ce crédit, cette somme sera transmise en Angleterre par un chèque; le navire viendra au Canada et tout sera dit.

M. J. D. REID: Le premier ministre n'a pas prouvé sa thèse. Il dit que le ministre de la Marine est allé aux renseignements. C'est précisément ce qu'il a fait relativement aux autres navires achetés l'an dernier et l'année précédente; il est allé aux renseignements. Ce gentleman de Montréal est celui-là même qui va aux renseignements; on l'envoie en Angleterre, il s'informe auprès de l'amirauté et lui dit: "Je vous achèterai ce navire, si vous vous voulez me payer 5 p. 100 de commission." Le premier ministre le sait parfaitement, à l'époque où le gouvernement britannique achetait des provisions pour l'Afrique-Sud, il payait 5 p. 100 de commission sur ces fournitures. Je serais curieux de connaître le gentleman qui est allé aux renseignements.

Sir WILFRID LAURIER: Je vais satisfaire l'honorable député. Voici le rapport de l'amiral Kingsmill sur lequel est basé le décret du conseil. L'honorable député ne repose aucune confiance dans ce Gouvernement, mais du moins il faut l'espérer, il a confiance dans le gouvernement britannique. Prétend-il que le gouvernement anglais se soumettrait à pareil procédé?

M. J. D. REID: Il n'y a rien de répréhensible dans la conduite de l'amirauté. Elle tient à se débarrasser d'un vieux na-